

CRÉATION D'UN ARRANGEMENT PARTENARIAL INTERIMAIRE POUR REDD+ D'ICI FIN DE MAI 2010

Ces éléments de réflexion esquissent quelques idées du gouvernement de la Norvège concernant la façon dont un partenariat REDD + intermédiaire pourrait être créé et adopté d'ici fin mai 2010.

Il existe de vastes fondations- dans les décisions de la Conférence des Parties à la CCNUCC, dans les efforts de préparation à REDD + déjà en cours, dans l'Accord de Copenhague ainsi que dans les promesses faites à Copenhague à la fois pour l'action et pour le soutien financier précoce pour REDD+ -pour la création immédiate d'un large partenariat des pays partageant les mêmes idées sur REDD+.

La légitimité du processus sera cruciale pour réussir dans cette entreprise. Un processus multilatéral transparent et inclusif, basé sur les réunions au niveau politique de Paris à Oslo, peut accorder une telle légitimité et conduire à la création d'un arrangement partenarial intérimaire pour REDD+.

Ce partenariat traiterait du démarrage rapide de la mise en œuvre (fast start). Les négociations sur les questions en suspens devraient être laissées à la CCNUCC. Lorsqu'un mécanisme REDD+ de la CCNUCC sera en place, il remplacera ou englobera le partenariat provisoire.

L'objectif: Un Arrangement Partenarial Intérimaire pour REDD+

- L'objectif du processus à travers Paris et vers Oslo devrait être d'établir un Arrangement Partenarial Intérimaire pour REDD+ incluant les pays qui approuvent un « document de partenariat ». Le partenariat sera remplacé ou englobé dans un arrangement REDD+ de la CCNUCC une fois que celui-ci sera en place, et ses résolutions sont donc par nature temporaires.
- L'Arrangement Partenarial Intérimaire pour REDD+ pourrait:
 - Rappeler et s'appuyer sur les éléments convenus dans les décisions et le travail en cours de la CdP, y compris le projet actuel de texte du LCA sur REDD+.
 - Être conçu pour aider à appliquer ce qui est déjà largement agréé sur REDD+, tout en étant suffisamment flexible pour élargir son champ d'application alors que le champ de l'accord –dont l'expression fait le plus autorité à travers les décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques - s'élargit.
 - Avoir comme éléments de base:
 - Les engagements de financement précoce et les engagements REDD+, ainsi qu'une reconnaissance partagée que le financement et les actions auront tous deux besoin d'être renforcés au fil du temps pour atteindre les résultats souhaités.
 - La coordination et la transparence - y compris les efforts visant à établir un mécanisme volontaire permettant d'assurer la transparence et de soutenir la coordination -sur les actions, les résultats et le financement REDD+.
 - Une volonté exprimée de travailler à des normes convenues pour assurer l'intégrité environnementale, sociale et économique et la durabilité des résultats de REDD+.
 - Inclure, éventuellement par des modifications apportées aux initiatives multilatérales existantes, une institution de coordination qui:

- Serait le forum mondial de discussions ouvertes et de partage des meilleures pratiques sur l'action et le soutien REDD+ par les efforts bilatéraux et multilatéraux, y compris un mécanisme volontaire permettant d'assurer la transparence et la coordination des actions, des résultats et des financements.
 - Soutiendrait la coordination des actions et efforts sur REDD+ (mais sans avoir autorité sur eux), y compris les initiatives nationales, bilatérales et multilatérales.
 - Contribuerait à l'intégrité environnementale, sociale et financière des efforts correspondants.
 - Serait gérée par une structure de gouvernance composée à parts égales de pays développés et en développement et serait servie par un secrétariat dédié.
 - Serait en mesure de tirer parti des institutions multilatérales compétentes et autres capacités à travers le monde pour l'appui technique aux pays forestiers en développement.
- Aider les efforts des pays en développement déjà engagés dans les premières étapes de la stratégie REDD+, grâce :
 - Au soutien à la préparation, en particulier le renforcement des capacités et les systèmes robustes et efficaces pour le suivi, la notification et la vérification des réductions d'émissions, en se fondant de manière aussi explicite que possible sur (la décision XX/CP.15) ;
 - Au soutien aux mesures d'atténuation axées sur les résultats pour les pays en développement prêts à les mettre en œuvre, et les pays développés prêts à appuyer leurs efforts ;
 - Au débat sur les besoins, les résultats, les déficits de financement, la ponctualité de l'apport de financements, et les solutions possibles à ces questions.

La réunion de Paris

Selon la France, la réunion de Paris vise :

- à renforcer et si possible à amplifier les annonces de financement précoce faites à Copenhague et aussi d'actions nationales REDD+ par les pays en développement.
- à lancer la mise en œuvre du démarrage rapide sur REDD+ et à s'entendre sur la nécessité d'assurer la coordination efficace des actions et des financements précoces entre les différents pays.
- à convenir de créer une structure légère (un «Secrétariat») et un code de conduite.
- en s'appuyant sur les progrès accomplis sur REDD+ sous la CCNUCC, à échanger sur les grands principes, en particulier sur la gouvernance, qui devraient guider à long terme sur REDD+.

De Paris à Oslo

- Le travail de base pour le partenariat devrait être réalisé grâce à un processus visant à établir un document d'« Arrangement Partenarial Intérimaire pour REDD+ ». Cela devrait se faire par un processus qui est:
 - *Conduit par les pays.* Les pays prêts à mener ce processus au jour le jour doivent le faire ensemble. Ces pays devraient aussi collectivement garantir un processus transparent et inclusif. Cet arrangement devrait être de nature temporaire, soutenant le processus seulement jusqu'à Oslo.
 - *Transparent.* Toutes les informations essentielles devraient être accessibles au public. Une « audience » formelle devrait être tenue sur un projet complet avant une révision finale.
 - *Inclusif.* Tous les pays désireux de travailler ensemble de façon constructive pour établir le partenariat devraient être en mesure de participer au processus. Les initiatives multilatérales et la société civile pourraient être consultées à travers des ateliers et des demandes de contributions.
- Le « document de partenariat » pourrait être approuvé bien en avance de la Conférence d'Oslo sur le Climat et la Forêt, afin de garantir que les pays aient suffisamment de temps pour les processus internes pour décider de se présenter à Oslo ou non pour entériner le partenariat.
- Les délibérations sur les modifications à apporter à l'architecture institutionnelle multilatérale de la REDD + pourrait - si cela est jugé utile par les pays - être facilitée en demandant à une tierce partie indépendante des institutions compétentes de recueillir des informations, y compris les vues des pays, et de produire un rapport.

Etape 3: Le climat d'Oslo et de conférence sur la forêt

- Établir l'Arrangement Partenarial Intérimaire pour REDD+ tel que décrit ci-dessus grâce à l'approbation collective du « document de partenariat ».
- S'ils le jugent approprié lors du processus de travail, les pays pourraient également convenir d'une déclaration politique commune et / ou d'une soumission conjointe à la CCNUCC.

Etape 4: Post-Oslo

- L'institution de coordination pourrait convoquer le partenariat peu après Oslo pour initier les efforts de coordination du financement et des actions REDD+ au niveau mondial.
- Les modifications recommandées à certaines composantes de l'architecture institutionnelle pourraient être officiellement transmises aux organes directeurs des institutions.
- Le résultat du processus Paris-Oslo devrait alimenter et soutenir les futures réunions de la CCNUCC, notamment la réunion de Bonn et la Conférence des Parties à Cancun en 2010.